



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orthophonistes

Question au Gouvernement n° 3834

Texte de la question

RÉFORME DU CURSUS UNIVERSITAIRE DES ORTHOPHONISTES

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Thierry Benoit. Ma question, à laquelle j'associe tout le groupe Nouveau Centre, s'adresse à Xavier Bertrand, ministre de la santé.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé en octobre dernier la réforme du cursus universitaire des étudiants orthophonistes.

Cette réforme vise, dans un premier temps, à revaloriser le niveau d'études des orthophonistes au grade de master 1 à la fin de leurs quatre années d'études.

Cette mesure me paraît entièrement justifiée au vu de la difficulté des examens d'entrée dans les centres de formation et du travail préparatoire fourni par les étudiants pour être admis dans ces écoles.

Bien souvent, les futurs orthophonistes doivent passer une ou plusieurs années sur les bancs des classes préparatoires au concours qui ne sont pas reconnues par l'État. Il était donc important de reconnaître les efforts des étudiants et nous nous en félicitons.

Cependant, vous prévoyez également d'introduire dans ce cursus initial une cinquième année d'études afin de répondre aux besoins de rééducation spécifique de certains patients, notamment des victimes d'accidents vasculaires cérébraux, de la maladie d'Alzheimer ou de la maladie de Parkinson.

Cette deuxième année risque de créer une médecine à deux vitesses et d'accentuer les problèmes de désertification médicale.

Monsieur le ministre, vous n'êtes pas sans savoir que certains de nos territoires souffrent d'une carence en médecine générale mais aussi en médecine spécialisée.

La moyenne nationale est de trente-deux orthophonistes pour 100 000 habitants, ce qui est peu. De plus, 52 % d'entre eux ont choisi d'exercer dans des agglomérations de plus de 200 000 habitants !

Ma question est donc simple, monsieur le ministre : quelles mesures comptez-vous prendre pour que l'État reconnaisse à son juste niveau la qualification des orthophonistes en France tout en évitant le risque d'une médecine à deux vitesses ?

M. Jean-Paul Bacquet. C'est déjà le cas !

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député, avec Laurent Wauquiez et Nora Berra...

M. Roland Muzeau. Et Nicolas Sarkozy !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. ...nous travaillons sur ce dossier pour mieux valoriser cette profession, améliorer et densifier la future reconnaissance universitaire.

Avec le diplôme de niveau master 1, 6 000 heures seront reconnues. Aujourd'hui les orthophonistes sont reconnus pour 2 400 heures de travail théorique auxquelles s'ajoute le travail personnel, qui n'est pas seulement important mais très important.

Le diplôme de niveau master 1 leur apporte davantage que ce qu'ils avaient auparavant. Je le dis parce que nous entendons parfois le contraire et ce n'est pas vrai.

Par ailleurs, il n'est pas question de créer une profession à deux vitesses. Certains s'interrogent : ne risque-t-on

pas, avec un niveau M 1 et un niveau M 2, une trop grande spécialisation ? les patients vont-ils s'y retrouver ? Laurent Wauquiez et moi-même avons bien reçu le message. Nous nous en tiendrons au M 1 et nous étudierons la question du M 2 car il ne s'agit pas d'inquiéter qui que ce soit. Par ailleurs, nous avons conscience des difficultés de démographie médicale.

Je n'aime pas les médecines à deux vitesses et je n'aimerais pas une profession à deux vitesses, d'autant moins si l'on y ajoute les problèmes de démographie médicale, car ce serait la pire des choses pour les patients.

M. Jean-Paul Bacquet. Et les dépassements d'honoraires, qu'est-ce que c'est ?

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Nous continuons à envisager de nouvelles solutions.

Mais n'oublions pas que cette remasterisation ne concerne pas seulement la profession d'orthophoniste.

D'autres professions ont aussi accepté de réelles avancées, et nous devons tenir compte de l'équilibre pour chacune d'elles.

J'en viens à la question de la démographie médicale. Nous n'avons jamais refusé et nous ne refuserons jamais les demandes d'ouverture d'écoles d'orthophonie et de relèvement du *numerus clausus* des conseils régionaux en lien avec les universités.

Je ne veux pas avoir à gérer la pénurie, comme cela a été le cas depuis des années, en raisons des erreurs des années 1990.

Par ailleurs, selon moi, la seule voie de l'avenir sera la libre installation et certainement jamais la coercition ni l'obligation. Voilà notre vision ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3834

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 janvier 2012